

**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 novembre 2021 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard  
Siège #2 - Alexandre Talbot  
Siège #3 - Sylvain Plante  
Siège #4 - Sarah Pelletier  
Siège #5 - Nathalie Leblanc  
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire félicite les organisateurs de la fête d'halloween, belle participation.

**2021-11-107      1.1 - Motion de reconnaissance - Semaine nationale des personnes proches aidantes du 7 au 13 novembre 2021**

Motion : « Nous célébrons du 7 au 13 novembre 2021, la Semaine nationale des personnes proches aidantes. Cette année, cette semaine a pour thème : « Les personnes proches aidantes aussi méritent notre reconnaissance... et notre soutien. »

Tout comme les artistes, les sportifs, les scientifiques... les personnes proches aidantes méritent toute notre reconnaissance. Cette année, nous mettons ainsi l'emphase sur les mérites des personnes proches aidantes qui excellent en matière de bienveillance en prenant soin des personnes vulnérables.

**2021-11-108      2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 - Motion de reconnaissance - Semaine nationale des personnes proches aidantes du 7 au 13 novembre 2021**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021**

**4 - CORRESPONDANCE**

**5 - FINANCES**

**5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 octobre 2021**

**6 - LÉGISLATION**

**6.1 - Adoption du règlement # 2021-069 G-100 « Règlement Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska »**

**6.2 - Dépôt de projet - Fonds Régions et Ruralité (FRR)**

**6.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

**6.4 - Dépôt et Avis de motion - Règlement sur le taux de taxation 2022.**

- 6.5 - Avis public - Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2022
- 6.6 - Désignation du pro-maire et représentant à la table des maires de la MRC d'Arthabaska.
- 6.7 - Nomination des élus sur les comités municipaux
- 6.8 - Autorisation de signature à la caisse Desjardins Entreprise-maire suppléant.
- 6.9 - Autorisation à la garderie La Grange des Petits d'ouvrir une installation temporaire dans les locaux de la municipalité.
- 6.10 - Nomination candidate au Conseil jeunesse de la MRC - Sainte-Séraphine

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

8.2 - Rapport des comités municipaux

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2021-11-109

**3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4 - CORRESPONDANCE**

**5 - FINANCES**

2021-11-110

**5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 octobre 2021**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2 du mois de Novembre 2021

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

## 6 - LÉGISLATION

2021-11-111

### 6.1 - Adoption du règlement # 2021-069 G-100 « Règlement Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska »

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-069 G-100 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier ledit règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 4 octobre 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M Martial Vincent et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le titre du règlement est modifié par le remplacement de « G-200 » par « G-100 ».

#### ARTICLE 2

L'article 1.1 est modifié par le remplacement de « G-200 » par « G-100 ».

#### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Il est proposé par: Sylvain Plante  
Et appuyé par: Nathalie Leblanc

QUE le règlement # 2021-069 G-100 concernant l'harmonisation sur les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec soit adopté.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2021-11-112

### 6.2 - Dépôt de projet - Fonds Régions et Ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds de Régions et Ruralité 2020-2025 (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la MRC d'Arthabaska vise à appuyer le développement et la réalisation de projets locaux qui auront une incidence positive sur la vitalité des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Séraphine dispose d'un montant de 75 000 \$ pour cette période;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la municipalité de Sainte-Séraphine vise au développement économique, social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les projets nécessitent des déboursés évalués à quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six et vingt-quatre dollars (85 486.24\$);

CONSIDÉRANT QUE le FRR peut contribuer jusqu'à 70% des coûts prévus au projet et que la Municipalité convient de contribuer au projet pour un montant de vingt-quatre

mille deux cent quatre-vingt-quinze et quatre-vingt-sept dollars (24 295.87\$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que la municipalité de Sainte-Séraphine dépose une demande de soutien financier de cinquante-neuf mille huit cent quarante et trente-sept dollars (59 840.37\$) à la MRC d'Arthabaska dans le cadre du FRR 2020-2025 et qu'à la suite de l'acceptation des projets, Madame Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'entente à intervenir avec la MRC d'Arthabaska.

**2021-11-113      6.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Tous les élus ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**2021-11-114      6.4 - Dépôt et Avis de motion - Règlement sur le taux de taxation 2022.**

Monsieur le conseiller Justin Allard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

M Justin Allard explique que le règlement aura pour objet d'abroger tous règlements de taxation antérieure.

Le règlement a pour objet également de décréter les taux, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation pour l'année 2022.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2021-11-115      6.5 - Avis public - Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2022**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 soit le 6 décembre à 20h30, au 2660, Centre communautaire, Sainte-Séraphine.

Un avis public sera affiché aux endroits désignés par le conseil.

**2021-11-116      6.6 - Désignation du pro-maire et représentant à la table des maires de la MRC d'Arthabaska.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont en partie changé suite à l'élection;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu de nommer Monsieur Sylvain Plante comme pro-maire. Il est également résolu que Monsieur Sylvain Plante soit nommé substitut du maire Monsieur David Vincent pour siéger au Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska, lorsque ce dernier ne peut y assister.

**2021-11-117      6.7 - Nomination des élus sur les comités municipaux**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont en partie changé suite à l'élection;

CONSIDÉRANT QUE ces changements occasionnent une restructuration des comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que les responsables sur les comités municipaux soient déterminés ainsi :

- Comité environnement : Charles Martin
- Comité voirie : Sylvain Plante et Justin Allard
- Comité des ressources humaines : Justin Allard et Alexandre Talbot

- Comité des loisirs, tire de tracteur: Alexandre Talbot, Justin Allard et Nathalie Leblanc
- Comité culture, bibliothèque et Écho : Sarah Pelletier
- \* Comité MADA, politique familiale, etc.: Charles Martin
- \*Comité secteur des Cyprès: Nathalie Leblanc, Charles Martin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2021-11-118      6.8 - Autorisation de signature à la caisse Desjardins Entreprise-maire suppléant.**

ATTENDU QU'IL y a un nouveau conseil municipal;

ATTENDU QU'IL faut deux (2) signataires sur les chèques et autres documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M Sylvain Plante, maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Séraphine, les chèques et tous autres documents utiles à cet effet.

ADOPTÉE

**2021-11-119      6.9 - Autorisation à la garderie La Grange des Petits d'ouvrir une installation temporaire dans les locaux de la municipalité.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de l'autorisation du règlement d'emprunt pour débiter la construction de la garderie;

CONSIDÉRANT QUE les petites familles attendent l'ouverture de celle-ci;

EN CONSÉQUANCE il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier, que le conseil autorise la garderie La Grange des Petits à ouvrir une installation temporaire de 16 places dans les locaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**2021-11-120      6.10 - Nomination candidate au Conseil jeunesse de la MRC - Sainte-Séraphine**

Considérant que la MRC d'Arthabaska met en place un conseil jeunesse (CJA) sur son territoire pour la quatrième année;

Considérant que chaque municipalité est invitée à nommer un participant pour la représenter et devenir le porte-parole des jeunes de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal s'engage à le soutenir dans ce travail et à l'inviter occasionnellement lors des séances afin de présenter l'avancement des travaux du CJA;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Justin Allard de nommer Thalie Bourque à titre de représentant de la municipalité ayant pour mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRCA et de contribuer aux travaux du CJA dans l'intérêt de l'ensemble des jeunes citoyens et citoyennes, et ce pour la période 2021-2022.

ADOPTÉE

**7 - VOIRIE**

## **8 - RAPPORT DES COMITÉS**

### **8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe que plusieurs municipalités sont en élection le 7 novembre 2021.

### **8.2 - Rapport des comités municipaux**

#### **Comité de l'environnement**

Rien à signaler

#### **Comité des ressources humaines**

Rien à signaler

#### **Comité de la voirie et immeubles**

Rien à signaler

#### **Comité des loisirs, tire de tracteur et famille:**

Rien à signaler

#### **Comité de la culture, bibliothèque et Écho**

Mme Sarah remercie la population de la belle participation à l'activité d'halloween, c'était super!

## **9 - VARIA**

## **10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 12 et terminée à 20 h 15.

2021-11-121

## **11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15, il est proposé par Sylvain Plante et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière